

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2020 92 Projet de création d'un nouveau périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral : Site de la vallée de la Saudraye (Le Loc'h)

Rapporteur : J. Daniel

Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

À ce titre, le Conservatoire du littoral a été sollicité pour intégrer le groupe de travail relatif à la reconstitution des continuités écologiques sur le site du Loc'h, sur la vallée de la Saudraye, afin de contribuer à la mise en œuvre du programme d'acquisitions foncières et d'aménagement sur l'ensemble de vallée.

Son intervention vient accompagner les collectivités, les services de l'Etat et la fédération départementale des chasseurs du Morbihan, gestionnaire de la réserve naturelle régionale mise en place en 2008 sur le site, pour faciliter la réalisation du projet d'ouverture à la mer en cours de finalisation.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis à l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le périmètre tel que défini sur le plan ci-annexé, et à l'actualisation de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles suivant cette même délimitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 22 septembre 2020 ;

ÉMET un avis favorable à l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le périmètre tel que défini sur le plan ci-annexé, et à l'actualisation de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles suivant cette même délimitation.

Adopté par 28 voix pour et 5 contre (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle).

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 13 octobre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

